الجمعية الديمقراطية لنساء المغرب

ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵜⴰⵏⵎⵓⵔⴰⵜⵉⵜ ⵏ ⵜⵓⵏⵏⵓⵏⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ

Association Démocratique des Femmes du Maroc

Intitulé de la mission	**Élaboration d'un mémorandum de plaidoyer pour le renforcement des mécanismes de la démocratie participative au niveau territorial.**
ENTITÉ	**Association Démocratique des Femme du Maroc- bureau de Casablanca**
Pôle	**Casablanca-Settat**
Volet	**Moucharaka Mouwatina**

Finalité de la consultation

Cette mission a pour objet de réaliser, pour le compte de l'Association Démocratique des Femmes du Maroc (ADFM), un mémorandum de plaidoyer pour le renforcement des mécanismes de la démocratie participative au niveau territorial. Ce mémorandum sera présenté dans le cadre d'un plaidoyer en vue d'appuyer le processus de la démocratie participative au niveau territorial, et favoriser la participation à la prise de décision via la concertation et l'implication des différents acteurs dans la gestion des questions publiques locales. La société civile se mobilisera pour cette campagne de plaidoyer afin d'influencer les décideurs pour une concrétisation de la consultation et l'implication de société civile par les conseils des collectivités territoriales au niveau de la région Casablanca - Settat dans l'élaboration, la planification, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques au niveau territorial, rendus obligatoire par la constitution de 2011.

المملكة المغربية

ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ

وزارة الحكومة المكلفة بحقوق الإنسان والعلاقات مع البرلمان

المجلس الوطني لحقوق الإنسان

ⴰⵙⵉⵎⵓⵜⵜⴰ ⴰⵏⴰⵎⵓⵔ ⵏ ⵓⵙⵓⵏⵏⴰⵏ ⵏ ⵓⵎⵓⵔⴰⵏ

Conseil national des droits de l'Homme

UNOPS

Table des matières

1- Informations générales.....3

2- Contexte.....4

3- Objectifs spécifiques.....6

4- Résultats attendus.....7

5- Missions et livrables.....8

6- Profil du consultant-e.....9

7- Dossier de candidature.....10

الجمعيـــة الديمقراطيـــة لنســـاء المغـــرب
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵜⴰⵏⴷⵎⵓⴽⵔⴰⵟⵉⵜ ⵏ ⵜⵍⵓⵎⵉⵏ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
Association Démocratique des Femmes du Maroc

1-Informations générales

L'Association Démocratique des Femmes du Maroc (ADFM), est une association non gouvernementale à but non lucratif, féministe et autonome, créée en 1985.Elle a pour mission la défense, le renforcement et la promotion des droits des femmes sur les plans juridique, politique, économique, social et environnemental.

L'ADFM mène le projet « **Renforcement du dialogue démocratique et appui aux processus constitutionnel** » au niveau de la région Casablanca-Settat dans le cadre du programme «Moucharaka Mouwatina». L'objectif général du projet est d'accompagner et soutenir le processus de mise en place des mécanismes de participation démocratique prévus par les lois des collectivités territoriales pour sensibiliser et favoriser l'implication effective des citoyens dans la gestion des politiques publiques locales hommes, femmes et jeunes. Cela concorde avec l'objectif du programme Moucharaka Mouwatina, financé par l'UE, qui se veut être un instrument expérimental de la décentralisation de l'appui de l'UE aux organisations de la société civile (OSC) et qu'il ambitionne de promouvoir et renforcer la contribution effective des OSC à la consolidation de l'Etat de droit, à la démocratisation et au développement socio-économique du Maroc. Il ambitionne, entre autres, le renforcement des capacités des OSC, le réseautage de la société civile et la démocratie participative par l'implication des OSC dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques et dans le développement local.

Le programme Moucharaka Mouwatina appuie les initiatives de la société civile dans les domaines de la jeunesse, de l'égalité femmes – hommes et de l'environnement et se déploie au niveau régional, à travers quatre bureaux dans les régions pilotes de Casablanca-Settat, l'Oriental, Souss-Massa et Tanger-Tétouan-Al Hoceima. Le programme dispose, par ailleurs, d'un bureau de coordination nationale à Rabat. Financé par l'Union européenne à hauteur de plus de 13 millions d'euros pour la période de 2018-2020, Moucharaka Mouwatina est mené en partenariat avec le Ministère d'Etat chargé des droits de l'Homme et des Relations avec le Parlement, le Conseil National des Droits de l'Homme, l'Institut National de Formation aux Droits Humains (Institut Driss BEN ZEKRI) et le Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en tant que partenaire de mise en œuvre et avec la participation de la société civile au Maroc.

المملكة المغربية
ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
وزارة الدولة المكلفة بحقوق الإنسان والعلاقات مع البرلمان
المجلس الوطني لحقوق الإنسان
Conseil national des droits de l'Homme
UNOPS

2-Contexte

Le Maroc a lancé plusieurs chantiers de réformes au cours des dernières décennies visant l'ancrage des principes de l'égalité entre les sexes et la participation citoyenne au sein de son système législatif et juridique, et ses programmes de développement. La constitution de 2011 comprend des articles qui consacrent, pour la première fois, la démocratie participative comme étant un moyen d'impliquer la population dans la gestion des affaires publiques au niveau national, régional et local. Ce changement constitutionnel est le résultat direct d'un mouvement de manifestations populaires lancées au début de la même année véhiculant des exigences de dignité, de démocratie, de liberté et de justice sociale.

Les expériences internationales ont démontré qu'une meilleure prise en compte, par les élu-e-s, des besoins et attentes des citoyens dépendrai, étroitement de la faculté de ces derniers à faire écouter leurs voix dans l'entre deux saisons électorales. A son tour, le législateur marocain a renforcé la participation des citoyens dans l'objectif de concrétiser la démocratie locale et la gouvernance territoriale. Ainsi l'article 139 de la Constitution prévoit l'adoption des mécanismes participatifs de dialogue et de concertation que doivent mettre en place les collectivités territoriales pour favoriser l'implication des citoyen-ne-s et des associations dans l'élaboration et le suivi des programmes de développement.

En effet, la démocratie participative fut l'une des revendications les plus pressantes de la société civile, et relève aujourd'hui d'un choix politique constitutionnellement contractualisé. Il s'agit donc de participer le citoyen à la vie publique, à travers d'une part, le droit de participer à la décision et d'autre part d'influencer la prise de décision. Au niveau territorial, la réforme de la décentralisation dans le cadre de la constitution de 2011 est porteuse en terme d'intégration des mécanismes de la démocratie participative dans les circuits de la gouvernance territoriale, étant donné une garanti de la structure de la démocratie représentative et le statut des conseils des élus d'un côté, et de l'autre côté, une solidification de la participation civile des citoyens et de la société civile dans le processus de la décision locale grâce aux mécanismes de démocratie participative au niveau territorial.

Dès lors, les collectivités territoriales peuvent prendre l'initiative d'impliquer les citoyen-ne-s au processus de l'élaboration, la planification et la mise en œuvre des politiques et des programmes, en mettant en place les

mécanismes de participation démocratique instaurés par les lois organiques relatives aux collectivités territoriales (n°14.111- 14.112 – 14.113) publiés au bulletin officiel en juillet 2015. Ces lois organiques prévoient les conditions et les modalités de dépôt des pétitions par les citoyens et les associations, et la création des mécanismes participatifs de dialogue et de concertation dont les instances consultative de l'équité, de l'égalité des chances et de l'approche genre (IEECAG) au niveau de chaque conseil des collectivités territoriales afin d'appliquer l'approche genre dans toutes les affaires publiques des collectivités et la création des mécanismes participatifs de dialogue et de concertation.

Le législateur a laissé toute la liberté aux élus pour la création, l'organisation et le fonctionnement des IEECAG, d'où le principal défi pour les pouvoirs locaux, le législateur a procédé de la sorte sur la base du principe de libre administration prévu par la Constitution. En effet, lesdites lois donnent aux collectivités territoriales une large compétence pour déterminer en toute liberté le choix des modes de consultation et de participation de la société civile à la prise de décisions et son suivi. C'est dans ce sens que l'approche participative avec la société civile demeure importante pour instituer les mécanismes de la démocratie participative au niveau territorial,dans une perspective qui permet une meilleure gestion de la chose publique locale et régionale, fondée sur un diagnostic des problèmes concrets, et sur la mobilisation de toutes les énergies locales pour répondre aux besoins des habitant-e-s.

Dans cette optique, l' ADFM, mène un plaidoyer pour le renforcement des mécanismes de la démocratie participative au niveau territorial.

3-Objectifs spécifiques

L'élaboration du mémorandum a pour objectif de:

- Renforcer les mécanismes de la démocratie participative au niveau territorial pour assurer le dialogue et la concertation entre la société civile et les conseils élus;
- Promouvoir la participation des citoyens et de la société civile dans le processus de la prise de décision au niveau territorial grâce aux mécanismes de la démocratie participative, et remédier au manque d'appropriation des acteurs politiques de la valeur des avis consultatifs émis par les IEECAG dans l'amélioration de la décision politique au niveau territorial;
- Une meilleure implication des Instances de l'Équité, de l'Égalité des chances et de l'Approche genre(IEECAG) dans les différentes phases de l'élaboration des plans de développement ; Plan de Développement Régional PDR, Plan de Développement Provincial/ Préfectoral PDP et Plan d'Action Communal PAC;
- Convier les les collectivités territoriales à adopter une politique locale et régionale de communication qui correspond aux exigences de la démocratie participative et les encourager à créer des mécanismes fonctionnels pour consultation plus large et ouverte sur une plus grande tranche de population en vue de concertation autour de questions spécifiques ;
- Permettre aux organes consultatifs une représentation à titre d'observateur dans les travaux des commissions permanentes des conseils des collectivités territoriales traitant des questions en relation avec les domaines de compétences desdits organes ;
- Inciter les autorités locales à renforcer les dispositions instaurées par la loi du droit d'accès à l'information (article 27 de la constitution et les lois organiques des collectivités territoriales) et donc fournir aux membres des IEECAG tous les documents et les informations détenues par les conseils des collectivités territoriales, qui ne sont pas incluses dans les exceptions prévues par la loi;
- Instituer un système organisé et transparent d'appel à projets, qui permettra de mieux formaliser les propositions d'associations sous forme de projets et actions répondant à un cahier des charges précis et pouvant être, une fois entérinés, repris dans le PDR, le PDP ou le PAC.

4-Résultats attendus

Le Mémorandum devra permettre de:

-Identifier les contraintes et les problèmes rencontrés durant la mise en œuvre des mécanismes de la démocratie participative au niveau territorial au niveau de la région de Casablanca-Settat;

-Souligner les défis auxquels font face les acteurs civils et les acteurs politiques au niveau local ;

-Formuler les orientations / recommandations pour améliorer la mise œuvre de la démocratie participative au niveau territorial.

5-Missions et livrables		
Missions	**Livrables**	**Volume**
Reprendre l'ensemble des recommandations tirées des rencontres-débats organisées par l'ADFM dans le cadre du projet « Renforcement du dialogue démocratique et appui aux processus constitutionnel » ;		
Rédiger un rapport analytique qui comprend un diagnostic de l'implication de la société civile et qui relate l'ensemble des défis qui s'opposent à la mise en œuvre effective des mécanismes de la démocratie participative au niveau de la région de Casablanca-Settat.;	Un rapport analytique (au mois 10 pages)	2 semaines
Élaborer un mémorandum de plaidoyer qui comprend les suggestions et recommandations suite aux questions soulevés dans le rapport pour le renforcement des mécanismes de la démocratie participative et pour la promotion de la parité grâce à la mise en œuvre effective de ces mécanismes.	Un mémorandum de plaidoyer + une présentation PPT résumé du rapport et du mémorandum.	2 semaine
	Sous total	1 mois

6-Profil du consultant-e

Le Consultant/la consultante doit répondre au profil suivant :

- Education :
  - Avoir un diplôme supérieur en science politique ou sciences sociales connexes de niveau Master ou Doctorat.
- Compétences fonctionnelles :
  - Esprit d'analyse et capacités de synthèse
  - Habilité de communication notamment avec les administrations publiques.
  - Bonne connaissance des cadres de développement internationaux ;
  - Très bonnes capacités rédactionnelle (l'ensemble des livrables doit être remis en français) ;
  - Très bonne capacité de collecte et d'analyse de données (statistiques, etc.).
- Expérience :
  - 5 ans minimum dans le domaine lié aux prestations demandées;
  - Avoir participé au minimum à l'élaboration de deux études similaires;
  - Expérience dans le domaine des approches (genre – plaidoyer – droit humain….), et de la gouvernance territoriale ;
  - Avoir une expérience avérée en méthodes et techniques de recherche ;
  - Une connaissance approfondie du processus de transition démocratique du pays ;
  - Une maîtrise approfondie du cadre juridique et politique marocain ;

7-Dossier de candidature

Le dossier de candidature des postulants/es devra comprendre une offre technique et une offre financière :

L'offre technique doit comprendre les éléments listés ci-après :

- Une synthèse de la compréhension des termes de référence, incluant la méthodologie proposée;
- Le planning de la réalisation de la mission;
- Les curriculums vitae du consultant-e ou des consultants/es à jour;
- Les attestations de référence de missions similaires ;
- Le chronogramme proposé pour la consultation.

L'offre financière :

L'offre financière pour la prestation devra comprendre, en dirham (MAD), en Hors taxes, et en Toutes Taxes Comprises. A noter que l'offre financière doit porter toute éventuelle dépense liée à cette mission (frais de déplacement, hébergement et toutes autres charges liée à la réalisation de cette mission).

Les soumissions doivent être envoyées à adfm.ong@gmail.com avant le 1 Novembre à minuit.

Seules les candidat-e-s sélectionné-e-s seront contacté-e-s.